

de la petite vérole. De vingt milles personnes qui meurent par an dans Paris, cette terrible maladie en emporte donc mille quatre cens quarante. Les plus grands ennemis de l'inoculation ont prétendu qu'elle faisoit périr un sur cinquante de ceux qui s'y expoisoient. Reproche faux & injuste; mais supposons-le vrai. De quatorze cens quarante inoculés, on en conserveroit de leur aveu quatorze cens onze. Il est donc démontré que l'établissement de l'inoculation sauveroit la vie à plus de quatorze cens citoyens par an dans la seule ville de *Paris*, & à plus de vingt-huit mille hommes dans le Royaume, supposé que Paris ne contienne que le vingtième des habitans de la France.

Nous lisons avec horreur que dans des siècles de ténèbres, & que nous nommons barbares, la superstition des Druides immoloit aveuglément à ses Dieux des victimes humaines; & dans ce siècle si éclairé, si poli, & que nous nommons philosophe, nous ne nous appercevons pas que chaque année notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le bien de l'humanité dévouent stupidement à la mort, dans la France seule, vingt-huit mille sujets qu'il

M. Jurin, & Supl. à cette Liste. Analyse *Kirkpatrick*, 1754. Londres.

ne

ne tiendrait qu'à nous de conserver à l'Etat. Convenons donc que nous ne sommes ni philosophes, ni citoyens.

Mais s'il est vrai que le bien public demande que l'inoculation s'établisse, il faut donc faire une loi qui oblige les peres d'inoculer leurs enfans. Il ne m'appartient pas de décider cette question. A *Spartie*, où les enfans n'appartenoient plus qu'à l'Etat, cette loi sans doute eut été portée; mais nos mœurs sont aussi différentes de celles de *Lacédémone*, que le siècle de *Lycurgue* est loin du nôtre. D'ailleurs la loi ne seroit pas nécessaire en France, l'encouragement & l'exemple suffiroient, & peut-être auroient plus de force.

Portons nos vûes dans l'avenir. L'inoculation s'établira-t-elle un jour parmi nous? Je n'en doute point. Ne nous dégradons pas jusqu'au point de désespérer des progrès de la raison humaine; elle chemine à pas lents: l'ignorance, la superstition, le préjugé, le fanatisme, l'indifférence pour le bien retardent sa marche & lui disputent pas-à-pas le terrain; mais après des siècles de combats, vient enfin le moment du triomphe. Le plus grand de tous les obstacles est cette indolence, cette insensibilité, cette inertie pour tout ce qui ne nous intéresse pas actuellement & per-

sonnellement : indifférence qu'on a souvent érigée en vertu , & que quelques Philosophes ont adoptée comme le résultat d'une longue expérience , & sous le spécieux prétexte de l'ingratitude des hommes , de l'inutilité des efforts qu'on feroit pour les guérir de leurs erreurs , des traverses qu'on se prépare en leur montrant la vérité , des contradictions auxquelles on doit s'attendre , au risque de perdre son repos , le plus grand de tous les biens.

Il faut avouer que ces réflexions sont bien propres à modérer le zèle le plus ardent : mais il reste au sage un tempéramment à suivre ; c'est de montrer de loin la vérité , d'essayer de la faire connoître , & d'attendre patiemment que le tems & les circonstances en fassent mûrir le germe.

Quelqu'utile que soit un établissement , il faut un concours de circonstances favorables pour en assurer le succès ; le bien public seul n'est nulle part un assez puissant ressort.

Etoit-ce le bien de l'humanité qui avoit établi l'inoculation en Circassie & chez les Géorgiens ? Rougissons pour eux , puisqu'ils sont hommes comme nous , du vil motif qui leur fit imaginer cette pratique salutaire. Ils la doivent à un intérêt sordide , au désir de conserver la beauté de leurs

filles pour les vendre mieux, & pour les prostituer en Perse & en Turquie. Quelle cause introduisit ou ramena l'inoculation en Grece ? L'adresse d'une femme habile & intéressée, qui sçut mettre à contribution la frayeur & la superstition de ses concitoyens. Une épidémie cruelle, qui portoit la terreur & la désolation dans les familles les plus illustres, a produit le même effet à Genève (a). Dans la Guiane, la crainte, peut-être le désespoir de voir tous ses Indiens périr l'un après l'autre sans ressource, purent seuls déterminer un Religieux timide à faire l'essai d'une méthode qu'il connoissoit mal, & que lui-même croyoit dangereuse. Un motif plus noble, on ne peut le nier, porta l'inoculation en Angleterre. Rien ne fait plus d'honneur à la nation, au Collège des Médecins de Londres & au Monarque Anglois, que le courage & les sages précautions avec lesquelles cette méthode y fut reçue; mais n'y a-t-elle pas essuyé trente ans de contradictions ?

Quand toute la France seroit persuadée de l'importance & de l'utilité de cette pratique, elle ne peut s'introduire parmi nous sans la faveur du Gouvernement. Et le Gouvernement se déterminera-t-il jamais à la

(a) Voyez Mem. de M. Guyot. Tome II des Mem. de l'Académie de Chirurgie.

124 MERCURE DE FRANCE.
favoriser, sans consulter les témoignages qui ont le plus de poids en pareille matière ? C'est donc aux Facultés de Théologie & de Médecine ; c'est aux Académies & aux chefs de la Magistrature, c'est aux Sçavans, aux gens de Lettres qu'il appartient de bannir des scrupules fomentés par l'ignorance, & de faire sentir au peuple que son utilité propre, que la charité chrétienne, que le bien de l'Etat, que la conservation des hommes sont intéressés à l'établissement de l'inoculation. Quand il s'agit du bien public, il est du devoir de la nation pensante d'éclairer ceux qui sont susceptibles de lumière, & d'entraîner par le poids de l'autorité cette foule sur qui l'évidence n'a point de prise.

Faut-il encore des expériences, ne sommes-nous pas assez instruits ? Qu'on ordonne aux hôpitaux de distinguer soigneusement dans leurs listes annuelles de malades & de morts, les diverses espèces de maladies & le nombre de ceux qui en sont atteints, comme on le pratique en Angleterre. Que dans un de ces hôpitaux l'expérience de l'inoculation se fasse sur cent sujets qui s'y soumettront volontairement ; qu'on en traite cent autres de même âge, atteints de la petite vérole naturelle, que tout se passe avec le concours des différens

maîtres en l'art de guérir, sous les yeux & sous la direction d'un Administrateur, dont les lumieres égalent le zele & les bonnes intentions; que l'on compare ensuite la liste des morts, & qu'on la donne au public; les moyens de s'éclaircir & de résoudre les doutes, s'il en reste, ne manqueront pas quand on en aura le pouvoir & la volonté.

L'inoculation, je le répète, s'établira un jour en France, & l'on s'étonnera de ne l'avoir pas adoptée plutôt. Mais quand arrivera ce jour? Je n'ose le dire; lorsqu'un événement tel que celui qui répandit parmi nous il y a deux ans de si vives allarmes, & qui se convertit en transports de joie, réveillera l'attention publique, ou (ce dont le ciel veuille nous préserver) ce sera dans l'attente funeste d'une catastrophe semblable à celle qui plongea la France dans le deuil, & parut même ébranler le trône en 1711 (*). Alors si l'inoculation eut été connue, la douleur & la crainte récente du coup qui venoit de nous frapper, & qui menaçoit encore nos plus cheres espérances, nous eut fait recevoir

(*) La mort de Louis Dauphin, ayeul de Louis XV, mort de la petite vérole, le 14 Avril 1711, à 49 ans. L'Empereur Joseph mourut de la même maladie, le 17 du même mois, dans sa 33^e année.

comme un présent du Ciel , ce préservatif que nous dédaignons aujourd'hui. Mais à la honte de cette raison , qui ne nous distingue pas toujours des animaux , le passé , le futur , fait à peine impression sur nous , le présent seul nous affecte. Ne serons-nous jamais sages qu'à force de malheurs ? Ne construirons-nous un pont à Neuilly , qu'après qu'Henri IV aura couru risque de la vie en y passant le bac ? N'élargissons-nous nos rues qu'après qu'il y aura été assassiné ?

P. S. Quelques-uns traiteront peut-être de paradoxe ce qui depuis trente ans devoit avoir perdu ce nom. Mais je ne dois point craindre cette objection dans le centre de la Capitale. On pourroit au contraire , & avec bien plus de fondement , m'accuser de n'avoir exposé que des vérités communes & connues de tous les gens capables de réfléchir , & de n'avoir rien appris de nouveau à une assemblée de gens éclairés. Puisse cet écrit ne m'attirer que ce seul reproche : loin de le craindre je le désire. Et sur-tout puisse-t-on mettre au nombre de ces vérités vulgaires , & que j'étois dispensé de rappeler , que *si l'inoculation s'étoit introduite en France en 1723 , on eut déjà sauvé la vie à près d'un million d'hommes , sans y comprendre leur postérité.*

EXTRAIT du Mémoire sur les Sels neutres, & sur la surabondance d'acide que l'on remarque dans quelques-uns.

A P R E S avoir observé qu'un sel neutre est composé par un acide combiné avec un alcali, ou avec une base quelconque qui en fait l'office, M. Rouelle remarqua que cet état de neutralité étoit décidé par le point de saturation, c'est-à-dire par un certain degré déterminé dans la pénétration mutuelle de l'acide & de l'alcali. Ce degré se manifeste par le calme qui se rétablit après l'effervescence, par la couleur du sirop violat & par celle du papier bleu; pour lors l'acide est uni avec sa base dans une proportion exacte. Cependant M. Rouelle a eu lieu d'observer que certains sels neutres n'admettoient pas cette proportion exacte, & que dans certains cas l'acide se mêloit avec ses bases, soit salines, soit métalliques, de telle sorte qu'il dominoit après le mélange. Cet excès a même paru assujetti à des loix fixes, & la combinaison avec la base a lieu comme dans les cas d'une parfaite neutralité. M. Rouelle donna pour exemple le sublimé cortosif & plusieurs autres résultats chymiques, & en rapportant le détail de toutes les opérations délicates qui lui avoient fait découvrir

F iiij

128 MERCURE DE FRANCE.

cette propriété des sels neutres, il parut s'attacher aux différens degrés de solubilité dont ils étoient susceptibles en conséquence de leur excès d'acide. Tous ces procédés chymiques prouverent la profonde théorie de M. Rouelle, ainsi que son habilité & son grand usage dans le manuel. Il termina son discours en faisant envisager la distinction d'une classe particulière de ces sels neutres avec surabondance d'acide, comme un moyen de répandre du jour dans la théorie. A mesure que l'on connoît mieux la nature, on distingue souvent ce qu'une connoissance peu exacte avoit fait confondre.

Le mot de l'Enigme du premier volume de Juin est l'esprit. Celui du premier Logogryphe est le Printems, dans lequel on trouve re, mi, si, pire, prisme, Sirte, mie, sept, ris, pin, mer, pie, serin, Pie, esprit, sems, ire, pinte, Sem, rien, mépris, tripes, pere, rets, Prime, peste, rime, piste, istme, mirte, sep, Meris, Tien, Thémis, Mein, Tesin, mien, tien, reins, mitre, mite, nitre, pré, mines, mine, Inès, Tir, Smirne, Trin, Spire, Pise, Ipres, Mets, Riès, Nismes. Celui du second Logogryphe est Sarrazin, où se trouvent sarrazin, bled, Sarrazin, nation, Sarrazin, Poëte, Sara, Sina, sin, si.



SONNET EN LOGOGRYPHE.

Pour bien connoître mon essence,
 Il faut être enfant d'Apollon ;
 Les Muses sont à ma naissance.
 Six lettres composent mon nom.

J'offre une invisible substance,
 Dont je dois imiter le son ;
 Certain mot qui d'une alliance
 Empêche la conclusion.

De faquin je suis synonyme,
 Et ce que sans cesse on exprime
 Sur maint agréable instrument.

Quoiqu'à faire je sois facile,
 De mon espece rarement
 Il se trouve un bon entre mille.

Par Mme de Bugiret.

LOGOGRYPHE.

Mon mérite n'est pas si mince
 Qu'il étoit dans le bon vieux tems,
 Avant que je devinse,
 En certains vêtemens,

F v

130 MERCURE DE FRANCE.

Utile au peuple , aux grands , au Prince.
Mais d'un si frêle honneur peut-on être flaté ?
Et croupir à ce prix dans la stérilité ?
Non , non ; je veux , malgré le Seigneur Logo-
gryphe ,

Donner à Rome un souverain Pontife :
Car cet épilogueur , en malices fécond ,
Voudroit par ses tours d'escogrife ,
En épluchant mon nom ,
Me faire fleuve , encor moins , que sçait-on ?
Quoi ! particule négative !
Pronom démonstratif !
Ei donc. Pour conserver mon état primitif ,
A l'aide de trois pieds , vite & tôt je m'esquive.

A U T R E.

C O m m e d é p ô s i t a i r e
Des trésors de la terre ,
Je prépare pour l'homme & pour maints animaux ,
Les besoins de la vie.
Qu'on me divise en deux ; ma première partie
Aide à former l'année , & du reste je vauz
Ce qui fait l'agrément d'une belle harmonie.
Bien plus , combinant mes sept pieds ,
Différemment appariés ,
Vous aurez du Hainaut la ville capitale ;
Plus d'une note musicale ;
La cité la plus sainte , objet d'un grand revers ;

Par Titus affrégée , emportée & détruite ;

Un Juge des enfers :

Le désert où trouva le peuple Israélite

Des alimens pendant sa fuite ;

Un pronom personnel , une conjonction

Ou préposition

Souvent dubitative ;

Un adverbe diminutif

Qui du trop fait le correctif ;

Une parole négative ;

La fille de Cadmus ;

La mere d'Epaphus ;

Des corps humains l'appui le plus solide :

Un pronom possessif dont le pluriel fait mes ;

Et pour finir enfin , sans laisser aucun vuide ,

Un habitant de l'air & de la plaine humide.

A ta sagacité , Lecteur , je me soumetts.

Dans tes combinaisons as-tu fait du progrès ?

A S. N. lez Senlis.





NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LA postérité actuelle de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, ayeul d'Henri IV, Roi de France, le premier Mai 1754; carte généalogique en deux feuilles de grand atlas, de Guillaume de l'Isle, dédiée à Monseigneur le Dauphin.

1°. Pour servir à l'intelligence des anecdotes de la Cour de France, & d'introduction aux histoires depuis Henri II jusqu'à nos jours.

2°. Où l'on constate les degrés de consanguinité de Monseigneur le Dauphin avec Madame la Dauphine, & généralement avec tous ses collatéraux issus au sept ou huitième degré du sang de Bourbon.

3°. L'on confirme par un exemple illustre la solution du fameux problème de la population ou progression géométrique, par la loi de laquelle le genre humain se multiplie.

Par M. G. Ecuyer, Officier de la Chambre de Madame la Dauphine, & de la Société Littéraire de Senlis.

Cette Carte qui remplit parfaitement le

triple objet de son titre , ne peut manquer d'être très-intéressante par elle-même. Elle le devient encore davantage par l'agrément du dessein , la méthode & la précision dans l'exécution. Nous en rendrons compte dans un moment.

L'Auteur a inséré dans un cartouche dix vers Latins , qui contiennent moins le tribut de louanges dû à Monseigneur le Dauphin , qui a bien voulu accorder sa protection à l'ouvrage , que des vœux sincères pour la conservation de sa personne sacrée , de la Princesse qui est associée à ses vertus & aux sentimens de son cœur , & de cette aimable postérité que le Ciel dans sa bonté veut bien augmenter chaque année pour le bonheur de la France. M. G. obligé de fournir des mémoires à son tour dans une société de gens de Lettres auxquels il étoit associé , sentit toute la difficulté de fixer le souvenir des faits historiques les plus intéressans , d'en retenir les motifs & l'origine , d'en découvrir les nœuds , & d'en assurer la liaison , sans le secours des cartes chronologiques , généalogiques & de Géographie. Il n'est pas possible , par exemple , de bien entendre l'histoire d'Angleterre de deux siècles , sans une carte généalogique bien développée , qui démontre aux yeux l'origine com-

munie des deux maisons de Lancaſtre & d'Yorc, & le fondement de leurs droits reſpectifs. Il en eſt des ſciences comme des arts, on ne peut y faire de progrès un peu ſatisfaiſans ſi on ne mêle une ſorte de pratique aux principes de la théorie, & ſi on ne met un peu la main à l'œuvre. Il faut faire des extraits continuelſ, jeter ſes notes ſur des cartes, dreſſer des tables, en un mot ſe faire à ſoi-même diverſes eſpèces de mémoires artificielles; ſans cela, au lieu d'avancer on recule, & à force de vouloir ſçavoir bien vite, il en réſulte un effet tout contraire, qui eſt qu'un fait chaſſe l'autre; eh que n'a-t-on pas à gagner d'avoir ſçu vaincre l'impatience nationale ?

C'eſt cet eſprit de ſyſtème que donnent les Mathématiques qui a mené l'Auteur à compoſer, pour ſon uſage, pluſieurs cartes chronologiques, généalogiques. Dans celle qu'il nous a communiquée, il a eu pour principal objet de bien retenir la partie de notre hiſtoire qui eſt la plus intéreſſante, c'eſt-à-dire celle depuis Henri II juſqu'à nos jours; & comme par état il eſt à portée de recueillir journallement ces traits d'eſprit, de ſolidité, de jugement, d'élevation, de grandeur, de ſentiment qui ſortent à tous momens de la bouche de ſes maîtres, il voulut voir ſi Madame la Dau-

phine ne descendoit pas de notre grand Roi Henri IV, dont elle fait de si grands éloges, qu'elle aime tant, & avec tant de raison; mais les recherches qu'il fit & l'examen de plus de trente généalogies se fixerent à la faire descendre de Marguerite de Bourbon-Vendôme, tante de ce Roi. Et comme tous les frais de la composition de la carte étoient faits, en allant de conséquence en conséquence, il pensa que l'état présent de la postérité de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, ayeul d'Henri IV. pourroit servir d'exemple illustre pour confirmer la règle Angloise de la population ou progression géométrique par la loi de laquelle le genre humain se multiplie.

Effectivement, selon cette règle calculée par de profonds Géometres sur l'histoire des Empires & les registres publics, la population se faisant selon les loix d'une progression géométrique double ascendante, dont chaque terme est apprécié par un intervalle de vingt ou vingt-cinq ans; si l'on part de 1599, époque du mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis jusqu'à l'année 1754, il s'est écoulé six générations ou termes de la progression, & par conséquent selon les regles que la Géométrie démontre, ce sixième

136 MERCURE DE FRANCE.

terme doit être de cent vingt-huit descendans actuels d'Henri IV. Or si l'on veut se donner la peine de sommer les nombres des divers descendans de ce Roi, exposés dans la colonne latérale de la droite de la carte, l'on verra qu'ils excèdent quarre-vingt-dix, & si on leur ajoute plus d'autant de descendans des onze enfans naturels de Charles II & de Jacques II, Rois d'Angleterre, tels qu'on les trouve effectivement dans l'état présent de ce Royaume, l'on trouvera que cent quatre-vingt, somme de ces deux nombres, excède de beaucoup cent vingt-huit, nombre des descendans d'Henri IV requis par la regle : donc la solution du problème est plus que suffisamment confirmée. *C. Q. F. D.*

Voici l'état sommaire des descendans de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme.

Descendans d'Henri IV & de Marie de Médicis.

	Desc.
Le Roi & cinq Dames de France, ci	6
Monseigneur le Dauphin & deux enfans,	3
Le Roi d'Espagne, trois freres & deux sœurs,	6
Six Princes des Deux Siciles,	6
Trois Princes de Parme,	3
	<hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 24

Desc.

24

Ci-contre,

Quatre Infantes de Portugal, 4

Quatre Princes de la Maison d'Orléans, 4

Six Princes de Modene, 6

Six Princes légitimés de France, 6

Le Roi de Sardaigne & huit enfans, 9

L'Empereur, son frere, sa sœur & dix

enfans, 13

Huit Princes de Baviere, 8

Trois Princes Stuard-Angleterre, 3

77

Cent descendans naturels de Charles

& Jacques II, 100

*Descendans d'Henri IV & de la Duchesse
de Beaufort.*

Desc.

Le Duc d'Elbœuf, 1

La Princesse de Beauvau & sa fille, 2

Le Duc de Fronzac & sa sœur, 2

Les trois Princes de Soubise & deux en-

fans, 5

Les représentans de la Duchesse de Cada-

val, 2

*Descendans de Louis premier, Prince de
Condé, oncle d'Henri IV.*

Desc.

Neuf Princes ou Princesses de Bourbon-

Condé, 9

138	MERCURE DE FRANCE.	
	Trois Princes de Bourbon Conti ,	3
	Quatre Princes de Carignan ,	4
	La Princesse de Rohan-Soubise ,	1
	Trois Princes de Bade-Bade ,	3
	M. le Duc de Chevreuse & trois enfans ,	4
	Madame de la Guiche & trois enfans ,	4

Descendans de Marguerite de Bourbon-Vendôme , tante d'Henri IV.

	Madame la Dauphine , douze freres , sœurs ou neveux ,	13
	Quatorze Princes de Salm-Salm ,	14
	Trois Princes de Ligne-Aremberg ,	3
	Deux Princes de Hesse-Rheinsfels ,	2
	L'Impératrice Douairiere ,	1
	La Reine de Pologne ,	1
	Le Duc de Modene & ses trois sœurs ,	4
	Le Duc d'Ursel & quatre enfans ,	5
	La Marquise de Bournonville & enfans ,	

Après avoir rendu compte de l'objet du travail de M. G. nous allons exposer la construction, pour ainsi dire géométrique, de sa carte; elle est conçue de manière qu'elle renferme l'extrait & la quintessence des preuves très-exactes & très-étendues des filiations, progrès, extinction des rameaux de chacune des trois grandes branches principales.

De S. Louis, placé tout au bas de la carte & à l'extrémité d'une espèce de racine d'arbre, en suivant la filiation non interrompue des descendans de ce Roi, l'on arrive à Charles de Bourbon, Duc de Vendôme; de ce Prince, comme souche commune, partent trois grandes branches d'olivier ornées de feuillages & interrompues par de petits stemmes ou ronds, dans lesquels sont inscrits par ordre de primogéniture les noms, qualités, époques des morts & mariages des descendans de ce Prince. La première contient ceux d'Henri IV, Roi de France; la seconde représente la postérité de Louis premier, Prince de Condé, oncle de ce Roi; & la troisième celle de Marguerite de Bourbon, sa tante. On a observé que les centres de tous les stemmes fussent placés sur de mêmes lignes paralleles entr'elles & au bas de la carte, afin de conserver l'égalité des degrés respectifs de consanguinité, & de faciliter les moyens de les trouver.

Le premier & principal rameau de la première branche nous mène jusqu'à M. le Duc de Bretagne futur; de Mgr. le Dauphin, fils unique de Louis XIV; se détache le rameau de la Maison d'Espagne avec ses diverses subdivisions; & de Louis XIV partent d'autres rameaux de ses en-

fans légitimés, caractérisés par des formes particulieres: Philippe I, Duc d'Orléans, frere de ce Roi, devient le nœud du rameau de la Maison d'Orléans, sur lequel sont entés les rameaux étrangers de Modene, de Lorraine Impériale, & de Savoye Sardaigne. Gaston d'Orléans, fils puiné d'Henri IV, avoit formé une souche, dont tous les rejettons se sont desséchés. Sur le rameau de Chrétienne de France, Duchesse de Savoye sa sœur, s'est enté le rameau de la Maison de Baviere; Elisabeth de France l'aînée n'a produit que notre Reine Marie - Therese d'Autriche, qui s'est identifiée avec la branche royale.

Enfin d'Henriette de France, dernière des filles d'Henri IV, sortent les restes infortunés de la Maison de Stuard d'Angleterre; & l'on a laissé en blanc une suite perpendiculaire de stemmes, pour y placer celui des descendans des enfans légitimés de Charles II Roi d'Angleterre, qui apprécieroit à sa juste valeur l'honneur de descendre de notre Roi Henri IV.

La Maison de Savoye qui descend par une de ses lignes maternelles de César de Vendôme, fils naturel de ce Roi, a des rapports plus prochains avec la Maison de France; c'est ce qui fait qu'elle ne paroît point sous celui-ci; mais on n'a pû obmet-

tre le stemme de l'illustre M. de Vendôme mort en Espagne en 1712 pour le service de cette Couronne & l'honneur de la France , & celui du Chevalier de Vendôme , mort de nos jours.

Mais de Catherine , légitimée de France , fille d'Henri IV & de la Duchesse de Beaufort , les rameaux vont d'enture en enture au Duc d'Elbœuf , à la Princesse de Beauvau , au Duc de Fronsac , aux représentans de la Duchesse de Cadaval en Portugal , & aux Princes de Rohan-Soubise. Tous les autres enfans naturels d'Henri IV n'ont point laissé de postérité.

Passons maintenant à la seconde branche qui est celle de Bourbon Condé , séparée de la royale depuis 1530. Henri II , Prince de Condé , petit fils de Louis I. est le point de partage de la branche dans les deux rameaux de Condé & de Conti , sur lesquelles aucun fruit étranger n'a été enté.

De Charles de Bourbon , Comte de Soissons , troisième fils de Louis I, Prince de Condé , partent quatre rejettons étrangers. Du premier est le Duc de Chevreuse d'aujourd'hui , petit-fils de Louis , légitimé de Bourbon-Soissons, Du second , sont la Maison de Carignan & la jeune Princesse de Soubise. Du troisième , la Mai-